

Complément d'informations – Conformité des bandes riveraines et tranchée filtrante

Ferme Roulante Enr.
NIM : 100 447 796

Ferme Roulante Enr.
1125, Chemin Craig
Tingwick (Québec)
J0A 1L0

Élaboré par : Lisandre Bonami Marquis, agr
Date : 12 janvier 2025

LBM Agro-Conseils
125, rue Gaudet
Aston-Jonction (Québec)
G0Z 1A0
873-664-4534
lbgroconseils@gmail.com

Table des matières

Table des matières	2
Visée du rapport	4
Introduction.....	4
Terres acquises	4
Questions posées le 15 juillet 2024	4
Bandes riveraines mises en place dans le cadre du programme Prime-Vert (2018-2023).....	4
Bandes riveraines naturelles et aménagées.....	4
Bandes riveraines affectées par les rejets.....	4
Fonctions écologiques des bandes riveraines	5
Avis agronomiques concernant la démarche	5
Vérifications du respect des bandes riveraines	5
Méthodologie	5
Nouvel outil en développement.....	6
Retour sur la tranchée filtrante	6
Localisation du point R1	6
Écoulements préférentiels	6
Conclusion	6
Annexe A	7
Plan des terres acquises entre 2018 et 2023	7
Figure 1 : Terre Blandale.....	7
Figure 2 : Terre Baril	8
Figure 3 : Terre Gosselin	9
Annexe B	10
Identification des zones à risque	10
Figure 4 : Terre Blandale.....	10
Figure 5 : Terre Blandale.....	11
Figure 6 : Terre Blandale.....	12
Figure 7 : Terre Blandale.....	13
Figure 8 : Terre Blandale.....	14
Figure 9 : Terre Blandale.....	15
Figure 10 : Terre Baril	16

Figure 11 : Terre Baril	17
Figure 12 : Terre Gosselin.....	18
Figure 13 : Terre Gosselin.....	19
Figure 14 : Terre Gosselin.....	20
Annexe C	21
Identification des zones à risque – Validation terrain à venir.....	21
Figure 15 : Terre Blandale.....	21
Figure 16 : Terre Baril	22
Figure 17 : Terre Gosselin.....	23
Annexe D	24
Localisation du point R1	24
Figure 18 : Plan échantillonnage de sol.....	24

Visée du rapport

Introduction

Le présent document cherche à répondre aux interrogations du BAPE (Mme Élisabeth Parent, M. Sc. Microbio et chargée de projet) envoyées le 15 juillet 2024. Il s'agit d'ajout au rapport de conformité préalablement déposé et daté du 29 avril 2024. À la fin du document, vous trouverez les réponses aux questions concernant la tranchée filtrante.

Terres acquises

Depuis 2018, Ferme Roulante Enr a acquis trois propriétés :

- Terre Blandale située à Tingwick sur les lots rénovés : 5 498 653, 5 500 568, 5 498 640, 5 500 214, 5 500 568 et 5 500 523;
- Terre Baril située à Tingwick sur les lots rénovés : 6 163 741 et 6 163 740;
- Terre Gosselin située à Danville sur les lots rénovés : 4 078 265 et 4 242 965.

Questions posées le 15 juillet 2024

Bandes riveraines mises en place dans le cadre du programme Prime-Vert (2018-2023)

Aucune bande riveraine n'a fait l'objet de mise en place dans le cadre du programme Prime-Vert (2018-2023).

Bandes riveraines naturelles et aménagées

Pour l'entièreté des terres acquises mentionnées, il s'agit de bandes riveraines naturelles. Elles sont dans la plupart des cas herbacées mais parfois arbustives et avec arbres selon l'emplacement des champs, c'est-à-dire bordant une forêt ou non ou selon la géographie du cours d'eau (forte pente).

Bandes riveraines affectées par les rejets

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) fixe les bandes de protection des cours d'eau (milieux humides compris) et des fossés situés en zone non inondable, respectivement à 3 mètres et 1 mètre. Ces bandes de protection sont fixées dans le but de protéger les milieux hydriques. Dans cette optique, nous considérons que les bandes riveraines respectées permettent de minimiser les rejets en servant de bandes de filtration et de protection des cours d'eau. Il se peut que la vérification terrain apporte une information nouvelle concernant la légitimité d'avoir des bandes de 3 mètres et ce, peu importe la grosseur du cours d'eau. À notre sens, il serait peut-être bon de se questionner : est-il logique d'avoir la même largeur de bande riveraine sur des cours d'eau ayant la largeur d'un fossé que près du Fleuve St-Laurent par exemple, et où le type de sol en place n'est pas considéré.

La bonification de ce rapport a été faite de façon informatique pour le moment, c'est-à-dire selon les données des photos aériennes et certaines fonctions de géomatique. Ferme Roulante Enr a fait faire son PAA (Plan accompagnement agroenvironnemental) fin 2024, début 2025 et l'identification des bandes riveraines va être effectuée au courant de l'été 2025 afin de valider sur le terrain les informations d'identification faites à partir des données à vol d'oiseau. Cette identification permettra de constater réellement sur le terrain : la limite des rives (donc la largeur suffisante ou non des bandes riveraines) mais aussi d'évaluer la qualité de la bande riveraines en place. Cette évaluation permettra à l'agronome de faire des recommandations de correction ou d'entretien des bandes riveraines. Si nous rencontrons des problématiques de ravinement ou de décrochage, nous pourrions faire les recommandations nécessaires pour que Ferme Roulante Enr fasse des correctifs afin de mieux protéger les milieux hydriques de leur propriété.

Fonctions écologiques des bandes riveraines

Les fonctions écologiques des bandes riveraines fixées par le MELCCFP¹ sont les suivantes :

- Rétention des sédiments, nutriments et contaminants ;
- Stabilisation des berges et protection contre l'érosion du sol ;
- Régularisation de la température de l'eau ;
- Réduction de l'évapotranspiration ;
- Limitation de la productivité autochtone des plans d'eau ;
- Source d'apports allochtones au cours d'eau ;
- Régularisation de l'hydrosystème et recharge de la nappe phréatique ;
- Création d'habitats pour les communautés benthiques et piscicoles ;
- Maintien de la biodiversité aquatique et terrestre ;
- Préservation de l'état naturel.

Ces informations seront prises en compte lors des visites terrains qui seront faites en 2025. Cependant, certaines fonctions écologiques seront beaucoup plus facile à évaluer que d'autres. Nous pensons ici à la rétention des sédiments, la stabilisation des berges, l'érosion du sol, le maintien de la diversité et la préservation de l'état naturel. En revanche, il sera difficile d'évaluer les autres fonctions écologiques sans tomber dans une analyse très poussée de la situation. Nous croyons que l'état visuel des bandes riveraines nous indiquerons dans l'ensemble le degré des fonctions écologiques rencontrées.

Avis agronomiques concernant la démarche

Il est cependant important de mentionner que dans la plupart des terres acquises, il s'agit de terres agricoles en culture depuis de nombreuses années et bien avant les différentes définitions et réglementations concernant la protection des milieux humides. Par exemple, certaines superficies de champs, assurés à la Financière Agricole du Québec et en culture depuis minimalement les années 80 se trouvent sur des superficies identifiées comme des milieux humides. Des observations plus pointues et la prise d'échantillons de sol sera faites dans ces sections afin de mieux évaluer le sol en place, tel que mentionné dans le premier rapport déposé.

Vérifications du respect des bandes riveraines

Méthodologie

Suite à l'identification des cours d'eau (MELCCFP et MRC), nous avons tracé, selon les photos aériennes les plus récentes pouvant être utilisées gratuitement, les tracés des cours d'eau, milieux humides et fossés. Différemment de l'identification, des tracés ont été faits de chaque côté des lits d'écoulement pour simuler le haut du talus, plus précisément il s'agit d'une estimation de la limite de la rive. Ceci nous a permis d'identifier les zones dont les bandes riveraines sont clairement respectées et d'autres zones où l'identification terrain sera nécessaire. Grâce à cette démarche, nous savons directement où aller sur le terrain afin de récolter des données. Un GPS de précision sera utilisé afin de délimité la limite de la rive. Le GPS utilisé sera le Arrow 100 ayant une précision d'environ 70 cm contrairement au GPS Garmin grandement utilisé mais ayant une précision de 3 à 5 mètres.

1

https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/igbr/fonctions.htm#:~:text=Le%20couvert%20v%C3%A9g%C3%A9t%20de%20la,contaminants%20qui%20y%20sont%20li%C3%A9s.

Nouvel outil en développement

L'outil Sylva est maintenant disponible, malheureusement, nous n'avons pas encore pris toutes les dispositions pour s'assurer de son utilisation. Nous croyons cependant que la méthodologie expliquée plus haut sera tout aussi efficace et que les visites terrain restent des incontournables pour la confirmation ou non de problématiques au champ.

Retour sur la tranchée filtrante

Localisation du point R1

Le point R1 n'a pas été échantillonné puisqu'il s'agit d'un point de prise de photo prise à partir de la dalle de transport. Voici Annexe D pour l'identification.

Écoulements préférentiels

Ferme Roulante Enr est conscient des écoulements préférentiels présents dans la tranchée filtrante. Lors de la visite automnale en 2024, de la paille avait été ajoutée sur les sections de terrain avec un écoulement préférentiel, afin d'absorber les liquides pour éviter toutes pertes dans l'environnement. Avec l'ajout du dalot collecteur de lixiviat, nous serons plus en mesure d'évaluer si les écoulements préférentiels resteront ou s'estomperont avec le temps. Aussi, à la suite de discussions avec M. Maxime Roux, il s'avère que le point R3-P1 n'est pas un écoulement préférentiel mais bien un dysfonctionnement d'un drain présent qu'il est prévu de changer.

Nous évaluons aussi la possibilité d'implanter une 'vraie' tranchée filtrante advenant que les écoulements préférentiels restent présents. Il s'agirait de creuser une section près du chemin de ferme et d'y placer des balles de paille qui seraient remplacées par exemple aux 3 à 5 ans. Cette barrière de filtration supplémentaire permettrait une meilleure filtration des éléments et donc une limitation des pertes dans l'environnement.

Conclusion

Nous pouvons facilement déduire du respect des bandes riveraines de certains cours d'eau et fossés selon les informations géomatiques récoltées. Cependant, dans d'autres cas, une visite terrain s'impose afin de bien identifier la limite de la rive et ainsi mieux fixer les bandes riveraines.

Les confirmations terrain à venir prendrons aussi en compte les terres acquises depuis 2023 afin de prendre de l'avance sur le prochain bilan quinquennal à déposer.

Ainsi, d'ici la fin de l'année 2025, nous serons en mesure de vous transmettre un rapport confirmant les informations terrains récoltés ainsi que les recommandations agronomiques concernant toutes problématiques rencontrées et les actions prises par Ferme Roulante Enr pour y remédier.

En espérant le tout conforme à vos attentes.

Lisandre B. Marquis, agr

Annexe A

Plan des terres acquises entre 2018 et 2023

Figure 1 : Terre Blandale

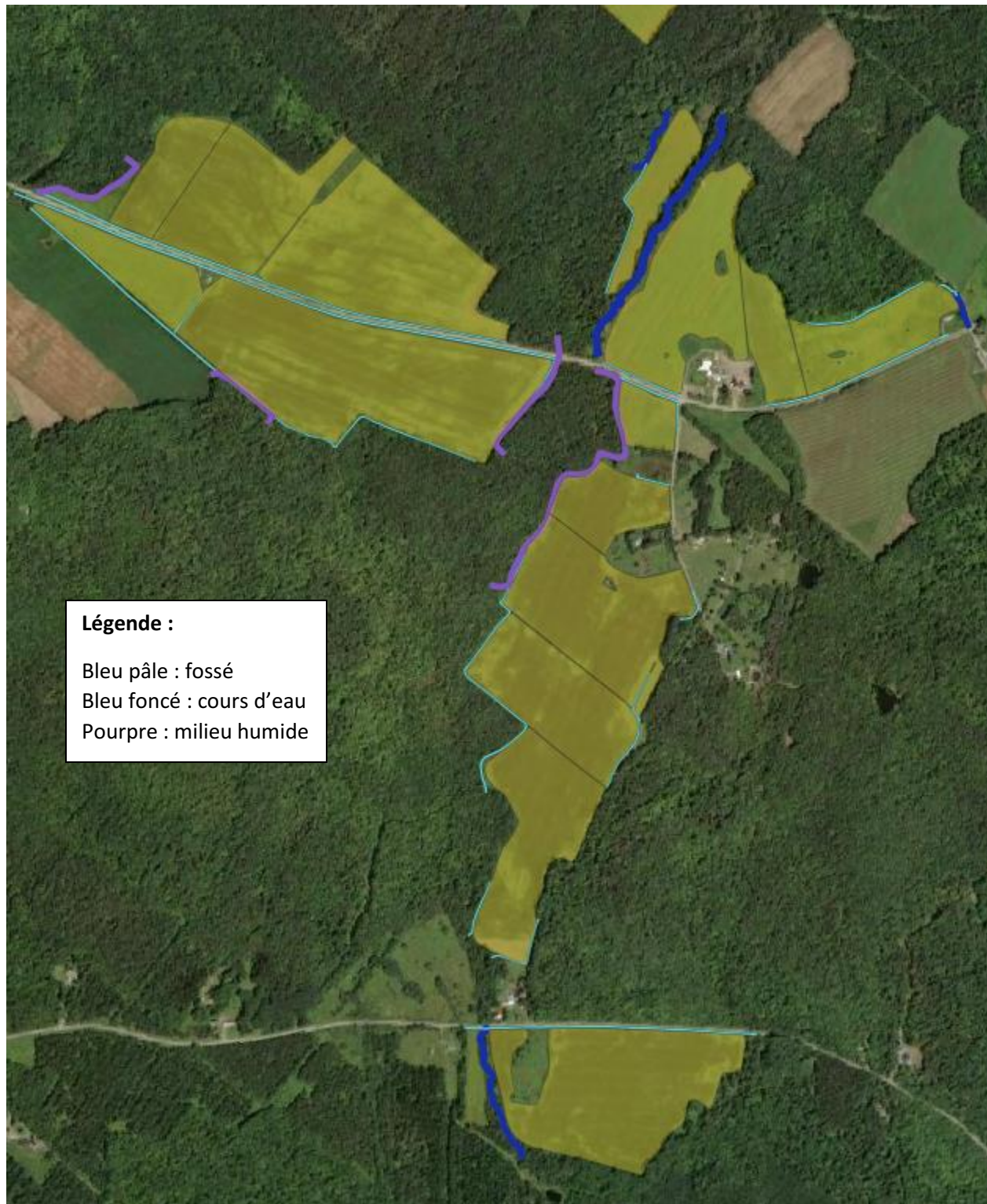


Figure 3 : Terre Gosselin



Annexe B

Identification des zones à risque

Figure 4 : Terre Blandale

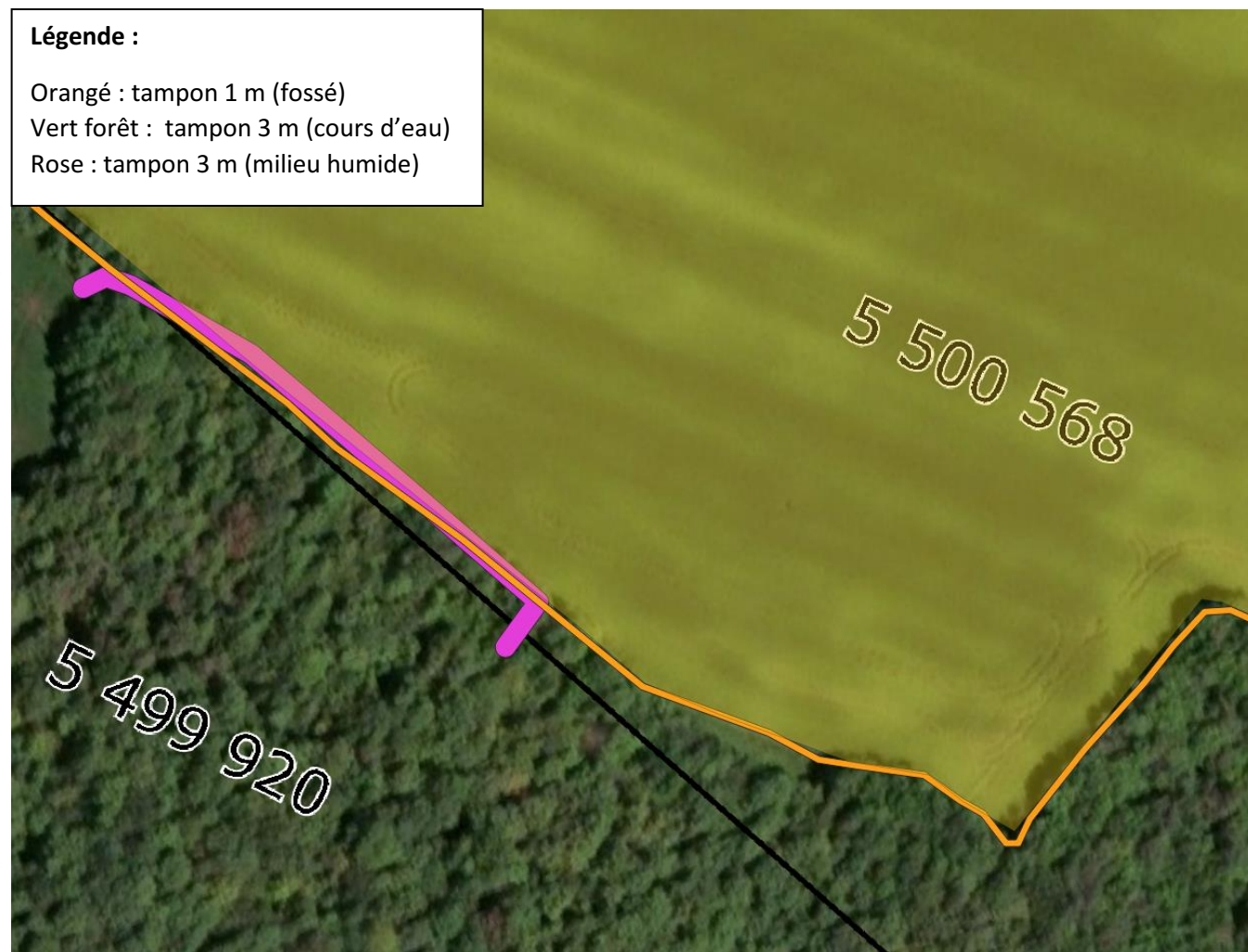


Figure 5 : Terre Blandale



Figure 6 : Terre Blandale



Figure 7 : Terre Blandale



Figure 8 : Terre Blandale



Figure 9 : Terre Blandale



Figure 10 : Terre Baril



Figure 11 : Terre Baril



Figure 12 : Terre Gosselin

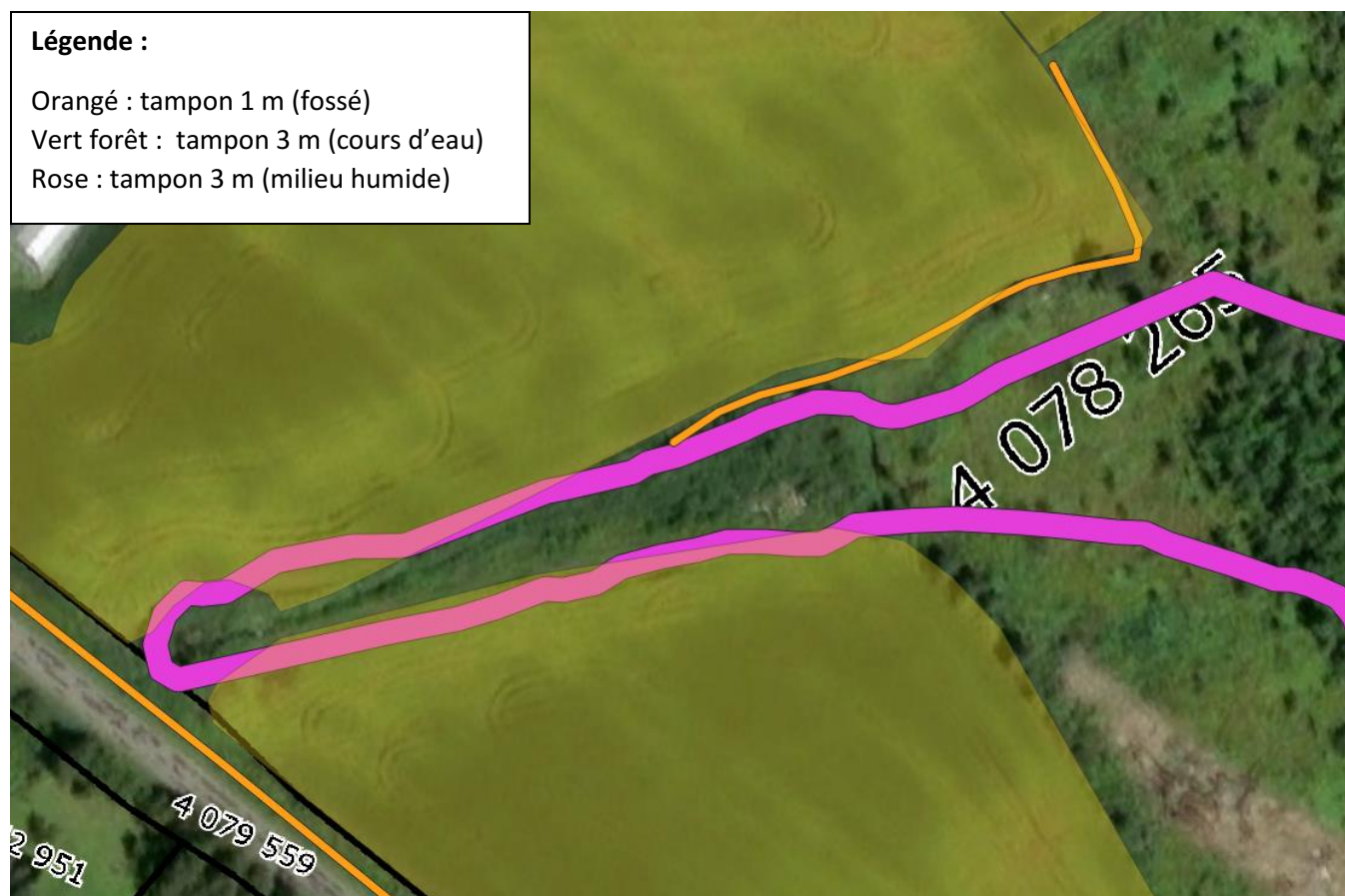


Figure 13 : Terre Gosselin



Figure 14 : Terre Gosselin



Annexe C

Identification des zones à risque – Validation terrain à venir

Figure 15 : Terre Blandale

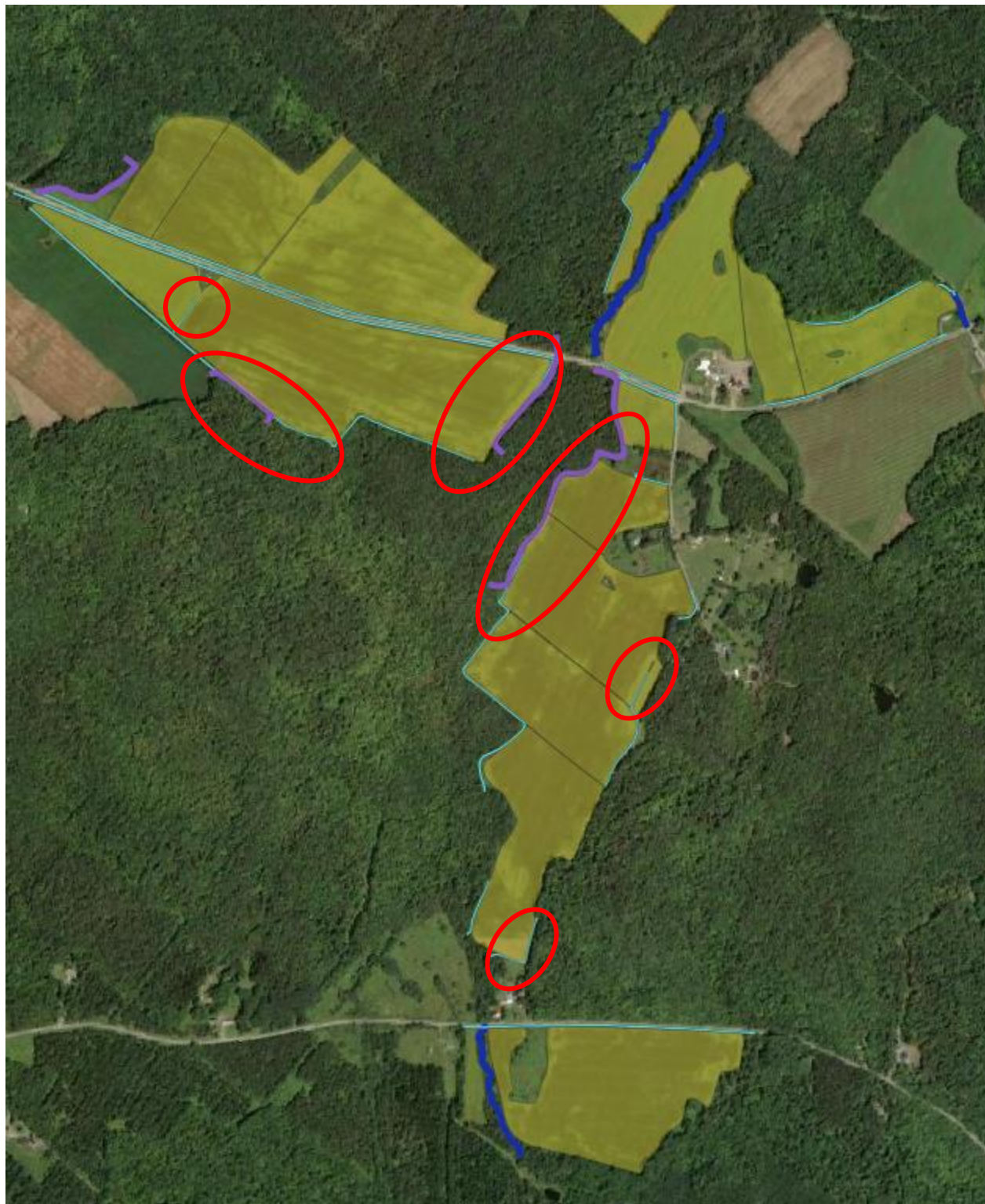


Figure 17 : Terre Gosselin



Annexe D

Localisation du point R1

Figure 18 : Plan échantillonnage de sol

